



Réunion du comité de coordination des bases d'occupation des sols  
le 20 octobre 2023 de 14 h 00 à 16 h 00  
en visio-conférence

Réf : CNIG 2023-051

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE COORDINATION DES BASES D'OCCUPATION DU SOL

### Ordre du jour

- Accueil
- Point d'avancement de la production nationale de l'OCS-GE
- L'occupation du sol en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ~~Point sur les options méthodologiques~~ (reporté)
- Points divers

### Liste des participants

Voir annexe

## **Principales conclusions**

### **Point d'avancement de la production nationale de l'OCS-GE**

La production de l'OCS-GE se fait par départemental et différentes phases peuvent être distinguées : département programmé, calcul automatique, boucle de corrections, photointerprétation.

Un département (le Gers) est disponible sur le site geoservices.ign.fr, deux autres sont en cours de préparation pour diffusion sur la geoplateforme. Cinq départements sont en cours de recette, vingt-quatre sont en cours de production.

Une phase de « boucle de correction » est mise en place avec les utilisateurs qui souhaitent participer et qui leur permet de faire remonter des corrections. Cette phase est cependant soumise à des contraintes de délais et de décalages de calendrier en cas de refus de recette, ce qui en complique son organisation.

Des données intermédiaires « COSIA » (Couverture du Sol par Intelligence Artificielle) sont mis à disposition. Ces données sont des données brutes issues des « cartes de chaleur » provenant des traitements des images par intelligence artificielle.

Elles se présentent sous deux formes : raster ou vecteur sous forme de polygones plus fins que l'OCS-GE, mais n'ayant pas subi de photointerprétation ni de croisement avec d'autres bases de données.

### **Remarques :**

- Les utilisateurs confirment la nécessité d'avoir des prévisions de livraison pour anticiper les boucles de correction et souhaitent avoir un retour sur la prise en compte de leurs remarques.
- Les boucles de correction permettent des corrections locales et aussi d'identifier des problèmes sur certains objets en général
- Les données COSIA seront disponibles pour tous les départements, y compris les départements d'outre-mer
- La carte d'avancement de la production n'est actuellement plus disponible en attendant le passage sur la géoplateforme, elle pourra être mise à disposition sur l'espace Osmose.

### **Point sur l'actualité réglementaire**

La LOI n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux a été promulguée. Cette loi ne traite pas directement du sujet de la mesure de l'artificialisation qu'elle renvoie au décret. Les apports portent sur les reports des délais d'échéance d'évolution des documents régionaux, les conférences régionales de gouvernance, les projets d'envergure nationale ou européenne (PENE), la garantie d'un hectare de surface d'artificialisation pour toutes les communes,...

Voir <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047866733>

Le projet décret, modificatif par rapport au décret du 29 avril, a suivi un processus comprenant une consultation avec les collectivités, une consultation publique en juin, un passage au Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) avec un avis favorable rendu le 27 juillet, un passage au Conseil d'Etat qui a rendu son avis favorable avec quelques modifications rédactionnelles. Le projet de décret est maintenant à la signature du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Ce décret établit la nomenclature et introduit quelques différences par rapport au décret du 29 avril : il introduit la notion de seuil, et deux exceptions pour la consommation : les parcs et jardins publics et le photovoltaïque au sol en cas de respect de certains critères qui seront précisés dans un décret adhoc.

Les données de photovoltaïque au sol et des parcs et jardin publics ne sont pas dans l'OCS-GE, ainsi la DGALN a mandaté l'IGN pour produire ces données.

La DGALN va éditer un guide de décryptage sur les dispositifs règlementaires et dispositifs d'accompagnement à destination des collectivités à paraître courant novembre sur <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>

### **L'occupation du sol en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été une des premières régions à se doter d'un référentiel d'occupation du sol à l'échelle régionale à partir des années 2000. Il a servi de base à l'établissement du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires).

Il est constitué d'une part d'un produit régional unique (OCS) décliné de Corine Land Cover et adapté sémantiquement et géométriquement aux analyses infra-régionales, mis à jour tous les 7 ans avec un processus très automatisé,

Et d'autre part, sur de nombreux territoires, de MOS (Modes d'occupation du sol), déclinaisons locales de l'OCS, avec des caractéristiques adaptées aux spécificités territoriales, mais à partir d'un socle commun.

Ces données sont utiles pour de multiples usages avec une large utilisation pour les travaux de planification des SCOT et des PLU, mais aussi d'utilisation diverses selon les types d'acteurs (trames vertes et bleues, repérage de gisements fonciers, de friches constructibles, de prévention des risques naturels, ...)

Avec la volonté de poursuivre et renforcer la démarche de coordination régionale pour établir un socle d'information de référence, la Région a lancé un groupe de projet régional OCS pour s'assurer de la complémentarité entre les démarches et réfléchir à un consensus technique et opérationnel avec le niveau local et national avec la production d'une base régionale enrichie.

Celui-ci, avec l'aide d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, a pu proposer plusieurs scénarios.

Deux scénarios sont étudiés :

Soit en partant des données locales (MOS) pour les compléter avec un niveau 5 et les enrichir, soit en partant du socle national (OCS-GE) avec ses deux dimensions en l'enrichissant.

Le choix du scénario, qui doit intervenir dans les prochains mois, se fera en concertation avec les territoires.

#### **Remarques :**

- Actuellement, sur la base d'un standard régional commun, Il peut y avoir des adaptations locales sur certains MOS.
- Un travail a été fait pour adapter et enrichir la nomenclature OCS-GE pour aller vers la nomenclature MOS et une grille de passage a été élaborée pour faire cette transition.
- Dans le cas d'un passage à une donnée OCS-GE nationale enrichie, la question d'assurer le lien avec les données historiques peut se poser. Peut-être faut-il raisonner en considérant qu'on doit construire un référentiel d'avenir pour les prochaines décennies, sans se contraindre à reproduire ce qui a été fait par le passé. Le besoin de continuité se situe surtout d'un point de vue statistique plus que sur l'aspect graphique, ce sont les tendances qui sont importantes. Dans le cas de ce scénario, il sera ainsi nécessaire de produire une analyse historique sur deux années.

- Les seuils qui sont adaptés ne sont pas les mêmes selon les politiques publiques, la problématique de la nature en ville, par exemple, oblige à avoir un regard plus fin, mais ne concerne pas tous les territoires.
- Pour cela COSIA pourrait constituer le socle commun à partir duquel chaque territoire pourra constituer une base adaptée.
- La Région a cependant besoin d'avoir une uniformisation des dates pour avoir une vision harmonisée du territoire régional.

#### **Points divers : participation des sociétés privées au comité**

Il paraît utile au comité de pouvoir bénéficier des retours d'expérience des sociétés privées de production de bases d'occupation du sol qui ont travaillé sur les problématiques d'articulation entre base nationale et base locale.

Il est donc demandé de faire remonter aux animateurs du comité les contacts de prestataires qui ont travaillé sur les questions de pontage et d'articulation. Une réunion dédiée sera ensuite organisée où les prestataires pourront présenter leurs expériences devant le comité.

#### **Prochaines réunions**

Réunion suivante : **19 janvier 2024 à 13h00 Heure de Paris**

Présentation de travaux envisagée : région Bretagne (à confirmer)

ANNEXE : Liste des participants réunion du 20 octobre 2023

Institut Paris Région	Assad	ALI CHERIF
Région Hauts-de-France	Cédric	ANSARD
GIP ATGeri	Martin	BLAZEK
DREAL Bourgogne-Franche-Comté	Marie-Christine	BOIS
IdéO Bourgogne Franche-Comté	Jérôme	BOUTET
DREAL Grand-Est	Xavier	CHEIPPE
Région Nouvelle-Aquitaine	Morgane	COÏC
AUDIAR	Julien	DENIEL
Région Grand-Est	Isabelle	DIDIERJEAN
Institut Paris Région	Régis	DUGUE
Région Normandie	Jérémy	FLEURISSON
DREAL Auvergne Rhône-Alpes	Olivier	FOREL
OPenIG	Anne	FROMAGE-MARIETTE
IGN	Frank	FUCHS
Région Bourgogne Franche-Comté	Wilfried	GIRAUD
?	N.	JOURDAN
DREAL Occitanie	François	LAMALLE
CNIG	Pierre	LAULIER
OpenIG	Ruth	LAVIE
IHEDN	Rémi	LE GENISSEL
SPARTE	Philippe	LORIOT
DGALN	Pascal	LORY
DGTM	Michel	MAILLOT
Région Bretagne	Stéphane	MEVEL-VIANNAY
Région centre-Val-de-Loire	Adrien	MOLARD
Région Pays-de-la-Loire	Christophe	NICOLLE
IGN	Véronique	PEREIRA
Karugéo Guadeloupe	Anouk	ROBILLARD
Collectivité territoriale de Guyane (Guyane-SIG)	Boris	RUELLE

DREAL Hauts-de-France	Patrice	SAUVAGE
Région Grand-Est	Marie-Christine	SCHOTT
Institut Paris région	Indira	SIVASOUBRAMANIANE
Région Sud	Joël	TIGNON
DGALN	Annelaure	WITTMANN